



TEAM VASIO ROMAIN



ASA VAISONNAISE

38^{ème} Rallye de Vaison

5 et 6 mars 2022

RÈGLEMENT PARTICULIER

- COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022
- CHALLENGE DE LA LIGUE PROVENCE / ALPES / CÔTE D'AZUR DES RALLYES

❖ PILOTES ET COPILOTES

❖ JEUNES ESPOIRS RALLYE

❖ PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: le 2 janvier 2022

Ouverture des engagements : Dés parution du règlement.

Clôture des engagements : 22 février 2022 à minuit

Parution du road-book : 26 février 2022

Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye :

www.teamvasioromain.com

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 27 février et vendredi 4 mars 2022 de 9h à 18h.

Vérifications Administratives : Samedi 5 mars 2022 de 7h à 11h15.

Lieu : ESPACE CULTUREL de VAISON LA ROMAINE

Vérifications techniques : Samedi 5 mars 2022 de 7h15 à 11h30 **GARAGE VALDELUC**

Route de Nyons

Heure de mise en place du parc de départ le : 5 mars 2022 de 7h30 à 12h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 5 mars 2022 à 10h30 à l'Espace Culturel

Publication des équipages admis au départ le : 5 mars 2022 à 12h30 à l'Espace Culturel

Publication des heures et ordres de départ le : 5 mars 2022 à 12h30 selon les prescriptions sanitaires de la FFSA toutes les publications se feront sur le site de TOP RALLYE et non pas sur un panneau d'affichage à l'Espace Culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives.

Départ première étape le : samedi 5 mars 2022 à 13h30

Arrivée première étape à Vaison la Romaine le samedi 5 mars 2022 à 16h31

Publication des résultats partiels le : samedi 5 mars 2022 à 19h30 à l'Espace Culturel

Départ deuxième étape de Vaison la Romaine le dimanche 6 mars.2022 à 7h15.

Arrivée finale à Vaison la Romaine le 6 mars 2022 à 13h32

Publication des résultats du rallye le dimanche 6 mars 2022 - 30 minutes après la dernière voiture entrée en parc. Lieu: Site TOP RALLYE

Remise des prix le dimanche 6 mars 2022 :15 mm après la publication des résultats définitifs à l'Espace Culturel de Vaison la Romaine.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAISONNAISE organise les samedi 5 mars et le dimanche 6 mars 2022 une épreuve automobile régionale dénommée 38^{ème} Rallye de Vaison en qualité d'organisateur Administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le Visa numéro 10 et par la sous le permis d'organiser numéro 59 en date du 06/01/2022.

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain & Jacques GAUTHIER Tél 06 66 08 95 69

Membres : Comité Directeur du TEAM VASIO et Comité Directeur de l'ASA VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye : Team Vasio Romain - La Piscine - BP 44 - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 04 90 62 47 93 – secrétariat Team Vasio Romain – Mail : teamvasioromain@orange.fr

Permanence du Rallye : Team Vasio Romain– Rue Bernard Noël - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Organisateur technique

Alain CUER - Tel : 06 89 50 86 60

Nom : TEAM VASIO ROMAIN

Adresse : BP 44 - 84110 VAISON LA ROMAINE –

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilyne	Lic 6840
Membre du Collège	M. HARDY Patrick	Lic 233379
	M. BRILLART Thierry	Lic 2756
Directeur de Course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Adjoints à la direction de Course	M. FREVILLE Serge	Lic 27121
	M. POUQUINE Georges	Lic 20225
Adjoint direction de course VHC	M. VERNET Daniel	Lic 14732
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 5492
Adjoints à la Direction de Course Voiture Damier	M. BERNARDI Jean Michel	Lic 112398
	M. KARBOUCHE Philippe	Lic 155849
Directeurs de Course délégué aux épreuves Spéciales	M. BARDIN Yannick	Lic 46 622
	M. BONNABEL Delphine	Lic 132992
Commissaires Techniques Responsable	M. LAMBERT Lismon	Lic 3582
	M. PINAZO Jean François	Lic 1085
	M. BLANC Philippe	Lic 38131
	M. BORDERON Loys	Lic 183288
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M. MANGEMATIN Christian	Lic 6507
Commissaire Technique Responsable VHC	M. BLANC Philippe	Lic 3813
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin Responsable	Dr. LEROY Jacqueline	
Médecin sur E S	Dr. VANIER Frédéric	
	Dr. DIACONO Dominique	Lic 27240
Chargé des relations avec les concurrents	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336
Responsable des Commissaires	Mme. BERNARDI Gaby	Lic 54730
Chargée des relations avec la presse	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2, le challenge de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **vérifications administratives** qui auront lieu le Samedi 5 mars 2022 à VAISON LA ROMAINE de 7h00 à 11h15 h à l'Espace Culturel.

Les **vérifications techniques** auront lieu le 5 mars 2022 de 7h15 à 11h30: GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE. Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de VAISON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 février 2022 à minuit. **Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum et 200 maximum sur l'ensemble des 4 rallyes (Modernes+ VHC+VHRS+VMRS)

3.1.11.1P.Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680€
- **50 Euros de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 Euros pour un seul des 2.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée. L'emplacement est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le n° du concurrent à coller sur le pare-brise des véhicules et permettra d'accéder au parcs d'assistance.

La dépanneuse dans les spéciales sert uniquement pour enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 186.18 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.013 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Combe de Veaux (Coté Malaucène)	5 km 141
ES 2 Col de Fontaube	11.km 730
ES 3 - 5 Mérindol Propiac	6 km 422
ES 4 - 6 Combe de veaux (Veaux)	5 km 149:

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 27 Février 2022 et 4 mars 2022 de 9 h à 18 h

Les numéros d'identification seront délivrés le jour des reconnaissances le 27 février à partir de 9 h au départ des spéciales. Pour le vendredi 4 mars à l'Espace Culturel de Vaison.

Le respect du code de la route est de rigueur. Nous rappelons que la vitesse est limitée à 50km/h dans les spéciales, 30km/h dans les agglomérations.

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum. Ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.(sauf Veaux)

Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.
- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues
-

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

	GENERAL	CLASSES				
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 à 12 partants	+ de 12 partants	FEMININ
1 ^{er}	600€	200€	340€	340€	340€	200€
2 ^{ème}	500€		200€	200€	200€	
3 ^{ème}	400€			150€	150€	
4 ^{ème}					75€	

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables

Les classes suivantes seront regroupées : A5 et A5K – A6 et A6K – A7K et A7S

Note : en cas d'ex aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des prix se déroulera le 6 mars 2022 15 mn après l'affichage des résultats officiels

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes

